

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 501f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Commissaire aux Droits de l'Homme présente un Memorandum sur l'Estonie

Strasbourg, 11.07.2007 - Thomas Hammarberg, le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, a présenté aujourd'hui un Memorandum sur l'Estonie au Comité des Ministres.

Préparé suite à une visite effectuée par des membres du Bureau du Commissaire en 2006, il a pour objectif d'évaluer le progrès de la mise en œuvre des recommandations formulées en 2004 par le précédent Commissaire, Alvaro Gil-Robles. Il contient également de nouvelles recommandations à l'attention des autorités estoniennes.

Le Commissaire appelle les autorités estoniennes à changer la procédure de demande de naturalisation afin d'assurer la citoyenneté à tous les nouveaux-nés de parents non-citoyens. Il encourage aussi les autorités à mener à bien la réforme linguistique à l'école et ce en apportant notamment leur soutien aux établissements qui enseignent dans une langue minoritaire.

Le Memorandum recommande aux autorités d'améliorer les conditions de détention dans la prison de Tallinn et d'empêcher la propagation de maladies contagieuses. Il recommande également d'établir à nouveau un programme de réhabilitation pour les toxicomanes en détention.

Le Commissaire Hammarberg tient également à ce que les autorités établissent un règlement clair sur les perquisitions dans les cabinets d'avocats et qu'elles évaluent la mise en œuvre d'une récente législation sur l'internement involontaire des personnes handicapées mentales.

Le Memorandum aborde aussi la lutte contre la violence domestique, la violence contre les enfants, la traite des êtres humains, ainsi que la prévention du VIH/SIDA.

Enfin, le Parlement estonien est appelé à ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, le Protocole n°12 à la Convention européenne des Droits de l'Homme et le Protocole additionnel à la Charte Sociale qui prévoit un système de réclamations collectives.

Le même jour, le Commissaire Hammarberg a présenté également un Memorandum sur le Danemark et un rapport général sur le respect des droits de l'homme en Allemagne.

Le texte du Memorandum se trouve sur le site Internet du Commissaire : www.commissioner.coe.int sous « Derniers documents ».

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.